

gence et aux sensations de la vie. Quand sa petite fille put marcher, Mme de Montpezat, dont L'ÉMILE avait éclairé l'esprit en plus d'un point, ne craignit point d'appeler auprès d'elle les enfans de Marianne pour partager les jeux d'Antoinette. L'aînée de ces enfans était un garçon de huit ans, nommé André, que son père utilisait déjà à de menus travaux de jardinage. André se prit aussitôt d'une vive amitié pour la blonde et délicate enfant qu'il voyait jouer avec ses frères et sœurs. Antoinette, avec cette naïve reconnaissance des enfans qui ne sait pas encore se dissimuler, témoigna au jeune paysan une préférence marquée. Absent, elle le cherchait, le demandait à tous ; dès qu'il paraissait, elle courait à lui et ne le quittait plus.

Mme de Montpezat ne s'alarmait point de cette familiarité ; pour le moment, elle n'y voyait qu'une affection d'enfans ; pour l'avenir, elle ne le prévoyait pas encore, et si elle eût dû s'en occuper, peut-être, en dépit des doctrines égalitaires de Rousseau, se serait-elle rassurée par la pensée de la distance qui devait séparer Antoinette et André dans la société. Cette pensée d'ailleurs eût été justifiée par l'événement. Antoinette devint une jeune fille éclatante de beauté, pleine de cette grâce distinguée qui semblait alors le privilège des familles aristocratiques. André devint un jeune homme aux formes souples et nerveuses, à la physionomie franche et loyale, aux allures décidées et fermes, UN BEAU BRIN D'HOMME, comme disaient les paysans ses voisins ; mais non pas un charmant cavalier selon le langage du monde.

Cette transformation physique amena tout naturellement une modification dans les relations des deux jeunes gens. Antoinette se montra plus réservée avec son compagnon d'enfance, sans toutefois affecter avec lui une morgue que sa mère ne lui avait point apprise et qui n'était pas dans la nature de cette aimable fille. André devint plus respectueux, sans cesser d'être aussi empressé qu'autrefois à deviner et à satisfaire les desirs de la jeune fille. La comtesse n'eut donc pas besoin d'intervenir pour rappeler les deux jeunes gens au sentiment de leur position respective. Mais était-ce bien là l'effet des conditions sociales ? N'était-ce pas plutôt le résultat de cette pudeur instinctive des jeunes cœurs qui avertit la femme de la réserve qu'elle se doit, et qui inspire à l'homme ce respect auquel a droit toute femme tant qu'elle n'a pas abdiqué elle-même sa pudique auréole ?

Quoiqu'il en soit, Mme de Montpezat ne crut pas devoir séparer complètement Antoinette et André. Leurs entrevues, d'ailleurs, étaient devenues plus rares, et n'avaient presque jamais lieu sans témoins. Antoinette passait une partie de ses journées à travailler sous la direction de sa mère. André secondait son père dans la culture du jardin. Parfois, il voyait Antoinette, à ses heures de loisir, se promener avec sa mère ; il ne pouvait guère alors que les saluer de loin, à moins que les deux femmes ne vinsent de son côté. Mme de Montpezat lui faisait alors quelques questions sur son travail ; Antoinette l'interrogeait sur quelque fleur ou quelque plante inconnue. André répondait avec déférence à l'une, à l'autre avec une complaisance manifeste. Le soir, Mme de Montpezat et sa fille redescendaient au jardin, et alors André, quand des courses ne l'éloignaient pas, était souvent admis à leur tenir compagnie.

Dans ces entretiens du soir où régnait une douce familiarité, Mme de Montpezat déployait les ressources variées d'un esprit solide, cultivé avec soin, qu'une sage direction

avait habitué de bonne heure à des jugemens sains, et que l'expérience, la réflexion avait mûri et fortifié. Antoinette laissait éclater les vives saillies d'une imagination jeune et pénétrante, les élans naïfs d'une âme pleine de candeur et d'exquise bonté. André, peu habitué au langage du monde où avait vécu la comtesse, mais dont le sens naturellement droit avait heureusement profité des leçons qu'enfant il avait souvent partagées avec la jeune châtelaine, André écoutait avec déférence Mme de Montpezat et recueillait avidement les moindres paroles d'Antoinette.

Quelquefois aussi Mme de Montpezat et sa fille prenaient le plaisir de la promenade à cheval. André les escortait alors plutôt pour leur servir de guide dans le pays, qu'il connaissait parfaitement, que pour les défendre contre des dangers qu'elles n'avaient point à redouter dans une contrée où leur bienfaisance ne leur avait fait que des amis. Dans ces occasions, André sentait son cœur s'élever, car il se considérait comme responsable des accidens qui pouvaient arriver à la comtesse et surtout à la jeune fille, et, en songeant au trésor dont la garde lui semblait ainsi confiée, il oubliait son humble condition et se grandissait presque au niveau de son idole. Là encore, il découvrait en elle de nouvelles qualités qui le frappaient d'admiration comme l'avaient charmé les grâces de son esprit. C'était une sorte d'intrépidité à provoquer, pour les dompter, les caprices de sa monture, sa hardiesse à franchir d'un bond rapide les ruisseaux qui coupent la plaine ou à cotoyer sans hésitation les ravins escarpés du Morvan, dont les montagnes granitiques étaient fréquemment le but de leurs excursions. Alors, les regards d'André s'attachaient avec ardeur sur la jeune écuillère, tandis que sa physionomie indiquait les sentimens d'inquiétude qui l'agitaient. Puis, lorsque Antoinette se retournait vivement sur son cheval pour jouir de l'étonnement de sa mère qui lui adressait quelque douce remontrance, André silencieux ne témoignait son admiration que par des regards qu'Antoinette ne cherchait ni à éviter ni à détourner.

D'autres fois, aux époques où la recrudescence de la fièvre venait frapper les habitans de la plaine, la comtesse et sa fille parcouraient les chaumières, distribuant aux malades des consolations et des secours avec cette admirable sollicitude, cette délicatesse du cœur dont la femme seule possède le secret. Alors encore André les accompagnait, portant les provisions, et il apprenait à connaître l'ardente charité, le dévouement pieux de celle dont déjà il avait pu apprécier la haute intelligence et le noble courage.

FELIX LATRADE.

(La suite à un prochain numéro.)

Oui et Non
AU SUJET
DES ULTRAMONTAINS ET DES GALLICANS
PAR
TIMON
(QUI N'EST NI L'UN NI L'AUTRE.)

Tel est le titre d'un ouvrage que vient de publier M. de Cormenin, sous le pseudonyme habituel de Timon. C'est à l'occasion de la condamnation du Mandement de Mgr de Bonald par le Conseil d'État que M. de Cormenin a publié cette brochure qui a fait une vive sensation. Jamais cet écrivain si distingué n'a écrit des pages plus vives, plus éblouissantes ; jamais sa plume incisive n'a plus multiplié les paroles pleines de sel, les

réflexions piquantes, jamais sa logique, qui est ordinairement si forte, n'a été plus puissante et plus vigoureuse.

Cet ouvrage a soulevé l'indignation et les injures de toute la presse irréligieuse, soi-disant libérale. Comment ! voilà un homme de la Gauche qui veut franchement la liberté pour tout le monde, et qui ose le dire ! Timon prend parti pour les Evêques ! Cet admirable et redoutable talent se met du côté de l'Eglise ! C'est à n'y pas croire ! Cela est pourtant vrai. Et pour se trouver du côté de l'Eglise, il n'a pas eu grand chemin à faire, il lui a suffi de rester du côté de la Charte bien comprise, et franchement voulue, du côté de la justice et du bon droit.

L'éditeur, dans un court avertissement, que nous donnons ici, fait connaître d'abord l'objet et le but de l'ouvrage.

" Timon, dit-il, sans s'arrêter, pour le moment, aux doctrines, circonstances, particularités et condamnations du Mandement et de l'arrêt du Conseil d'État, examine et juge les libertés de l'Eglise gallicane, le Concordat, les Articles organiques, le Code pénal et la compétence du Conseil, dans leur esprit, leur application et leurs dérivés.

" Timon, avons-nous besoin de le dire, n'est ni Jésuite, ni Janséniste, ni Ultramontain, ni Gallican, ni même Presbytérien. Il se jette intrépidement, comme ses innombrables lecteurs le savent, toujours du côté de l'opprimé, et où il croit voir une liberté attaquée, politique ou religieuse, il y court et la défend. Il n'épargne, avec une sévérité hardie, la vérité à personne, ni aux manichéistes, ni aux législateurs d'autrefois et d'à présent, ni aux ministres, ni au clergé lui-même. Respect à la compétence légale ; blâme à la compétence irrationnelle ; juridiction vraie du temporel, pour les choses du temporel ; juridiction fautive du temporel sur les Evêques, pour les choses de la conscience : telle est sa thèse. Il pose et suit toutes ces questions dans leur ordre logique, et il les résout, ce qui arrive pour la première fois dans un pamphlet, tout simplement par **OUI** et par **NON**."

Timon commence par définir d'une manière piquante la nation spirituelle qui se laisse mener par des mots, et qui crie aujourd'hui : VIVENT LES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE ! comme elle criait hier VIVE LA CHARTE ! comme elle a crié VIVE L'EMPEREUR ! VIVE LE ROI ! VIVE LA LIGUE ! principalement pour crier quelque chose.

Puis il continue, à propos des libertés de l'Eglise gallicane :

" Est-ce que, si nous n'avions pas les libertés de l'Eglise gallicane, nous n'aurions pas encore les libertés de la France ?

" OUI.

" Avec trente-cinq millions d'habitants, une armée de quatre cent mille hommes, cinquante vaisseaux de ligne, un milliard de revenu, sans compter l'additionnel, les fortifications de Paris, une chambre des Pairs et une chambre de Députés, singulièrement énergiques, et une escouade de sergents de ville habillés de bleu, sommes-nous en état de défendre notre indépendance contre les soldats du Pape ?

" OUI.

" Le roi Louis-Philippe, après la prise de Mogador et la victoire d'Isly, précédées de la bataille d'Austerlitz, peut-il se dispenser de placer sa couronne sous la protection de l'article premier des libertés de l'Eglise gallicane ?

" OUI."